



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher(e) collègue,

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion du Conseil Municipal extraordinaire (séance publique) qui aura lieu :

mercredi 20 octobre 2021 à 19 heures 00

ORDRE DU JOUR

- 1 - Direction Générale des Services - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 21 septembre 2021
- 2 - Direction Générale des Services - Cession des parcelles cadastrées CL n°449, 451, 597 et 598 propriété de la commune d'Apt lieu dit la Peyrolière, au profit de la société DELTA PLUS
- 3 - Direction Générale des Services - Vente des parcelles cadastrées D 386, D 389, D 393 et D394, sur le territoire de la Commune déléguée de BRAMANS (73 500 VAL-CENIS), à proximité du hameau du PLANAY
- 4 - Direction Générale des Services - Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées
- 5 - Cofinancement - Projet de rénovation des cours des écoles Saint-Exupéry, Giono et Bosco - nouveau plan de financement et demande de financement auprès de l'agence de l'eau dans le cadre du dispositif "Un coin de verdure pour la pluie"
- 6 - Finances - Vote du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2020 de la Société Publique Locale (SPL) Territoire 84 et vote de l'avenant n° 3
- 7 - Finances - Budget Principal BP 2021 - Décision modificative n° 2
- 8 - Régies - Occupation du domaine public - Modification de tarifs
- 9 - Affaires Culturelles - Numérisation de la collection complète du journal Le Mercure Aptésien, hebdomadaire de l'arrondissement d'Apt, paru de 1839 à 1926 - demande de subvention à la Bibliothèque Nationale de France et auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- 10 - Affaires Culturelles - Convention d'objectifs 2021-2024 entre l'État, le Département du Vaucluse, la CCPAL, la ville d'Apt et l'association Vélo Théâtre
- 11 - Direction Générale des Services - Décisions rapportées

Je vous prie d'agréer, Cher(e) collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à APT, le mardi 12 octobre 2021

LE MAIRE

Véronique ARNAUD-DELO

